

COMPTE RENDU

Président : Pierre Chevalier

Secrétaire : Henri Granet

Élus :

Nombre de délégués :

en exercice : 101

présents : 72 (titulaires et suppléants)

votants : 87 (dont 15 pouvoirs)

PRÉSENTS (physiquement) (66): Christophe Arfeuillère ; Gérard Arnaud ; Patrice Barbe ; Claude Bauvy ; Didier Beaumont ; Nicole Berthon ; Joël Bézanger ; Bruno Blondel ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Michel Bourzat ; Laurence Boyer ; Jeanine Bringoux ; Philippe Brugère ; Michel Buche ; Laetitia Chapuis ; Michelle Chaumont ; Aline Chevalier ; Pierre Chevalier ; Jacqueline Cornelissen ; Tony Cornelissen ; Daniel Couderc ; Danielle Coulaud ; Pierre Coutaud ; Claude Davoine ; Daniel Delpy ; Guy Faugeron ; Alain Fonfrede ; Bernard Gaertner ; Robert Gantheil ; Aurélie Gibouret-Lambert ; Henri Granet ; Serge Guillaume ; Jean-Pierre Guitard ; Daniel Joly ; Patrick Jouve ; Patrice Juillard ; Mady Junisson ; Alain Lanly ; Nathalie Laurent ; Marie-Claude Lepage ; Gérard Loche ; Jean-François Loge ; Pierre Mathes ; Jean-Marc Michelin ; Jean-François Michon ; Christiane Monteil ; Pascal Montigny ; Samuel Mouty ; Marilou Padilla-Ratelade ; Michel Pesteil ; Nathalie Peyrat ; Carole Picano ; Nadine Picard ; Marie-Hélène Pommier ; François Ratelade ; Franck Rebuzzi ; Philippe Roche ; Michel Saugeras ; Jacques Sénéjoux ; Nelly Simandoux ; Alain Sivade ; Jean-Yves Urbain ; Jean Valade ; Barbara Vimont ; Eric Ziolo

PRÉSENTS (visioconférence) (6): Stéphane Brindel ; Baptiste Galland ; Nathalie Le Gall ; Catherine Nirelli ; Stéphane Peyraud ; Jean-Pierre Saugeras.

PRÉSENTS À TITRE CONSULTATIF (2) : Nathalie Delcouderc-Juillard ; Jean Stöhr.

POUVOIRS (15): Anne-Marie Aubessard (pouvoir à Philippe Brugère) ; Marc Bujon (pouvoir à Pierre Chevalier) ; Sandra Delibit (pouvoir à Michel Buche) ; Frédérique Fraysse (pouvoir à Tony Cornelissen) ; Xavier Gruat (pouvoir à Pierre Chevalier) ; Michel Lacrocq (pouvoir à Jean-Marc Michelin) ; Sandrine Le Royer (pouvoir à Eric Ziolo) ; Gilles Magrit (pouvoir à Jean-Marc Michelin) ; Daniel Mazière (pouvoir à Claude Bauvy) ; Dominique Miermont (pouvoir à Bernard Gaertner) ; Guy Monnet (pouvoir à Nicole Berthon) ; Philippe Pelat (pouvoir à Michel Pesteil) ; Serge Peyraud (pouvoir à Claude Bauvy) ; Sylvie Prabonneau (pouvoir Philippe Roche) ; Jean-Marc Sauviat (pouvoir à Mady Junisson).

EXCUSÉS (17) : Maryse Badia ; Marine Belle ; Jean-Paul Bourre ; Robert Bredèche (représenté) ; Geneviève Disdero ; Daniel Escurat (représenté) ; Alain Gueguen ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Michel Lefort-Lary ; Martine Pannetier ; Daniel Poigneau ; Francis Roques ; Christine Rougerie ; Gérard Rougier ; Christophe Tur (représenté) ; Gérard Vinsot.

Convocation adressée le 2 juin 2020 par Pierre Chevalier, président.

Séance publique tenue à Ussel, à 18 heures.

Sur proposition du président, Henri Granet est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Procès-verbal du conseil communautaire du 23 janvier 2020 approuvé à l'unanimité.

Conformément aux sujets inscrits à l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. MAINTIEN OU MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS OPÉRÉES DE PLEIN DROIT AU PROFIT DU PRÉSIDENT

À L'UNANIMITE,

Votants : 87	Pouvoirs : 15	Pour : 87	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de continuer avec le système dérogatoire prévu par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 qui confère l'ensemble des attributions du conseil au président et ce jusqu'au 24 juillet.

2. DÉTERMINATION DES MODALITÉS D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DÉBATS ET MODALITÉS DE SCRUTIN DANS LE CADRE D'UNE RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITE,

Votants : 87	Pouvoirs : 15	Pour : 87	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin cité au rapport dans le cadre d'une réunion en visioconférence du conseil communautaire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MARKETING TERRITORIAL

3. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF D'AIDE À LA REPRISE ÉCONOMIQUE (DARE) ET VALIDATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION SRDEII AVEC LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

À L'UNANIMITE,

Votants : 87	Pouvoirs : 15	Pour : 87	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **ADOPTÉ** le règlement relatif à la mise en place du DARE (Dispositif d'Aide à la Reprise Economique) ;
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant à la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents liés à l'animation du Dispositif d'Aide de Reprise Economique (DARE).

4. **ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIÈRES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AUX ENTREPRISES**

À L'UNANIMITE,

Votants : 87	Pouvoirs : 15	Pour : 87	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions aux entreprises citées pour un montant global de 69 603,24 euros dont :
 - 64 631,32 euros affectés à l'axe « Dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural » du règlement d'intervention des aides aux entreprises ; et répartis comme suit :
 - 18 413,14 € pour le dispositif 8.1 Créa Commerce ;
 - 46 218,18 € pour le dispositif 8.3 Maintien, modernisation et développement du commerce, de l'artisanat et des services ;
 - 4 971,92 euros affectés à l'axe « Soutien aux investissements agricoles » et répartis comme suit :
 - 4 971,92 € pour le dispositif 3.1 Soutien à l'investissement matériel innovant des agriculteurs.

5. **VALIDATION DES CONVENTIONS POUR LES PARTENAIRES**

À L'UNANIMITE,

Votants : 87	Pouvoirs : 15	Pour : 87	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement pour l'année 2020 d'une subvention de 15 000 € à l'Office de Commerce et d'Artisanat de Haute-Corrèze ;
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant de la convention.

6. **VENTE DE TERRAINS ECONOMIQUES**

À L'UNANIMITE,

Votants : 87	Pouvoirs : 15	Pour : 87	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle dans les conditions présentées au rapport ;
- **AUTORISE** le président à signer l'acte de vente de la parcelle XZ344 de la zone d'activité de la Croix Emanée à la SCI ADP dans les conditions présentées ci-dessus, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de celui-ci.

RESSOURCES

7. PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président durant la présentation de ces rapports.

Pour information, Pierre Chevalier détient le pouvoir de Marc Bujon et Xavier Gruat. Il ne prend pas part au vote pour les rapports 7a) à 7d).

La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :

Nombre de délégués :

- en exercice : 101
- présents : 71 (titulaires et suppléants)
- votants : 84 (dont 13 pouvoirs)

a) Budget principal

À L'UNANIMITE,

Votants : 84	Pouvoirs : 13	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal 2019 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019 ;
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020.

b) Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

À L'UNANIMITE,

Votants : 84	Pouvoirs : 13	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » 2019 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour l'exercice 2019 ;

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020.

c) Budget annexe « Spanc »

À L'UNANIMITE,

Votants : 84	Pouvoirs : 13	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « SPANC » 2019 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « SPANC » pour l'exercice 2019 ;
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020.

d) Budget annexe « Zones d'activités »

À L'UNANIMITE,

Votants : 84	Pouvoirs : 13	Pour : 84	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Zones d'activités » 2019 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif.

Pierre Chevalier rejoint et reprend la présidence de la séance. Pour information, il détient le pouvoir de Marc Bujon et Xavier Gruat.

La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :

Nombre de délégués :

- *en exercice : 101*
- *présents : 72 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 87 (dont 15 pouvoirs)*

8. FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DE TEOM 2020

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 87	Pouvoirs : 15	Pour : 87	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les taux proposés, pour l'année 2020, transmis en annexe.

9. EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2020

a) Budget principal

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 87	Pouvoirs : 15	Pour : 87	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2020 du budget principal.

b) Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 87	Pouvoirs : 15	Pour : 87	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « déchets ménagers et assimilés ».

c) Budget annexe « Spanc »

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 87	Pouvoirs : 15	Pour : 87	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2020 du budget annexe « SPANC ».

10. CONCOURS / PARTICIPATIONS / SUBVENTIONS 2020

Baptiste Galland, maire de Saint-Merd-les-Oussines, présent par visioconférence, quitte la séance.

La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivante :

Nombre de délégués :

- *en exercice : 101*
- *présents : 71 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 86 (dont 15 pouvoirs)*

a) Les concours, subventions et participations au titre de l'année 2020 sont les suivants :

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués au rapport ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

b) Participation 2020 à l'Office de Tourisme Communautaire

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 de l'office de tourisme communautaire présenté en annexe ;
- **FIXE** la contribution de Haute-Corrèze Communauté à l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2020 à 607 400,00 € ;
- **AUTORISE** le versement de la subvention de manière mensuelle ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

11. MODULATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR DE LA TASCOM POUR 2021

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **DECIDE** de retirer ce point à l'ordre du jour.

12. AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager les dépenses des opérations citées au rapport à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- **PRÉCISE** que les crédits de paiement de 2020 sont inscrits au budget 2020 sur l'opération concernée.

13. DON AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE POUR L'ACHAT DE MASQUES POUR LA RÉSERVE DÉPARTEMENTALE (EHPAD, hôpitaux)

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la contribution concernant l'achat de masques pour la réserve départementale, à destination des hôpitaux et EPHAD, lancé et coordonné par le Conseil Départemental de la Creuse ;
- **FIXE** la contribution à verser au Conseil Départemental de la Creuse à 1 000,00 €.

14. DÉROULEMENT DE CARRIÈRES ET TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les créations comme présentées au dossier ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

15. PERSONNELS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création des emplois non permanents ci-après pour l'année 2020 :
 - 1 emploi non permanent à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions de chargé de communication au sein de la Direction Communication correspondant au grade **de rédacteur**. La rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires afférentes correspondant à un échelon compris dans une fourchette entre le premier et le treizième échelon du grade ;
 - 1 emploi non permanent à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions de chargé de communication au sein de la Direction Communication correspondant au grade **d'adjoint administratif**. La rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires afférentes correspondant à un échelon compris dans une fourchette entre le premier et le onzième échelon du grade ;
 - 1 emploi non permanent à temps complet ou non complet pour exercer les fonctions d'assistant éducatif petite enfance au sein du service parentalité et co-éducation correspondant au grade **d'agent social**. La rémunération sera calculée par référence aux grilles indiciaires afférentes correspondant à un échelon compris dans une fourchette entre le premier et le onzième échelon du grade ;
- **AUTORISE** le président à recruter et conclure les contrats d'engagements correspondants ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

16. DÉPLOIEMENT DU RIFSEEP AUX CADRES D'EMPLOI DES TECHNICIENS TERRITORIAUX, ÉDUCATEURS TERRIRORIAUX DE JEUNES ENFANTS ET AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE TERRITORIAUX

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 1^{er} juin 2020 pour les agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public comme indiqué dans le projet de délibération joint en annexe au présent rapport ;
- **AUTORISE** le président à signer tous documents concernant la mise en place de ce régime indemnitaire ;
- **DECIDE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

17. PRIME POUR LES AGENTS EN CONTACT AVEC UNE ZONE À RISQUE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'instauration de la prime exceptionnelle et sa mise en œuvre comme présenté au rapport ;
- **AUTORISE** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis au rapport ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

18. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL OCCASIONNEL DANS LE CADRE DE LA GESTION DE CRISE SANITAIRE COVID19

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre du télétravail occasionnel dans le cadre de la gestion de crise sanitaire covid19 comme présentées au rapport ;

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

19. FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les frais de déplacement du personnel communautaire comme indiqué au rapport ;
- **AUTORISE** le président à signer tous documents concernant les frais de déplacement du personnel communautaire ;
- **DECIDE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

20. RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 12 DÉCEMBRE 2019 RELATIVE À L'OCTROI DE CHÈQUES CADEAUX AU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le retrait de la délibération du 12 décembre 2019 relative à l'octroi de chèques cadeaux pour le personnel communautaire comme demandé par le contrôle de légalité.

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

21. ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DES REGLEMENTS D'ATTRIBUTION DES AIDES OPAH-RR ET OPAH-RU

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés conformément au tableau proposé au rapport.

PROXIMITÉ ET CITOYENNETÉ

22. SITE DES CARS : CONVENTIONS

a) Convention pour l'attribution de l'Appel à manifestation d'intérêt

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les projets des associations retenues suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public.

b) Convention régissant le rôle des acteurs intervenant sur le site des Cars

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition et de gestion entre le Département de la Corrèze et Haute-Corrèze Communauté ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat autour du site des Cars entre le Département de La Corrèze, Haute-Corrèze Communauté, l'association Fondation Marius Vazeilles et l'Office du Tourisme de Haute-Corrèze.

23. APPROBATION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES SITES DE SAINT-NAZAIRE ET DES ORGUES ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 86	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de réaménagement des sites de Saint-Nazaire et des Orgues ;
- **APPROUVE** le plan de dépenses prévisionnelles et le plan de financement prévisionnel ;
- **AUTORISE** le président à solliciter les subventions relatives au projet ;
- **AUTORISE** le président à effectuer toutes les démarches nécessaires au projet.

24. MICRO-CRÈCHE : VALIDATION DU PLAN D'INVESTISSEMENT DU PROJET

À LA MAJORITÉ,

Votants : 86	Pouvoir : 15	Pour : 85	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	--------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de construction de la micro-crèche à Sornac, pour un montant de 266 666,67 € HT – 320 000,00 € TTC ;
- **ARRETE** le plan de financement proposé au rapport ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation Soutien Investissement Local (DSIL) – « contrat ruralité », au taux de 30.75% soit une subvention sollicitée de 82 000 € ;
- **DEMANDE** à monsieur le directeur de la CAF de la Corrèze, l'octroi d'une subvention au titre du Fond de Modernisation de l'Etablissement du Jeune Enfant au taux de 15 %, soit une subvention sollicitée de 40 000 € ;
- **APPROUVE** la mise à disposition gratuite du terrain pour la construction de la micro-crèche de la commune de Sornac à Haute-Corrèze Communauté et à engager les frais annexe éventuels liés à cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition du terrain ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires au projet.

AFFAIRES DIVERSES

La séance du conseil communautaire est levée à 20h20.

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 16 juillet 2020 à 14 heures.

Procès-verbal établi à Ussel, le 11 juin 2020.

Le président

Pierre Chevalier

